

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Auxerre, le 13 décembre 2022

### **L'Yonne en vigilance orange pour neige-verglas du 13 au 14 décembre 2022**

Météo France place le département de l'Yonne en vigilance orange pour neige-verglas, à compter de ce mardi 13 décembre 2022.

Une perturbation entre sur la région Grand Est et le nord de Bourgogne-Franche-Comté en cours de nuit de mardi à mercredi et entraîne un risque élevé de phénomènes glissants.

En effet, au contact de l'air froid en place, les précipitations attendues seront sous forme de pluie verglaçante ou de neige (de 2 cm à 5cm, jusqu'à 10 cm très ponctuellement).

Le début de l'événement est évalué à 3h, ce 14 décembre 2022 et la fin de l'événement, en fin de journée jeudi 15 décembre (heure non déterminée pour le moment).

Le préfet de l'Yonne recommande aux Icaunais de rester vigilants, de limiter les déplacements au strict nécessaire et d'adapter son comportement sur la route.

Pour se tenir informé sur l'évolution de la situation, vous pouvez suivre les réseaux de la préfecture de l'Yonne, ainsi que <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/yonne>

En outre, afin d'assurer la sécurité des usagers du réseau routier, le préfet de la zone de défense et de sécurité Est prononce pour l'Yonne et certains départements de la zone des mesures de restriction de vitesse et de manœuvre à compter du 14 décembre à 3 heures du matin (cf. arrêté ci-joint).

Ainsi la vitesse des véhicules ou ensembles de véhicules de plus de 7,5 tonnes (poids total autorisé en charge) est limité à 70km/h et, lorsque la chaussée est recouverte de neige, sont interdits de dépassement ou de changement de file.

Dans l'Yonne, une zone de stockage de poids lourds est identifiée sur l'A5 (APRR) // Serbonnes – PR46 – sens 2.

Afin de coordonner les services qui doivent agir sur le terrain, le préfet va activer le centre opérationnel départemental de gestion de crise.